

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Chartres métropole

Pièce 1.0

Résumé non technique



Sommaire

Introduction	3
La composition du dossier de SCoT	4
Le territoire de l'élaboration du SCoT	4
Résumé non technique	7
1. Le diagnostic et l'état initial de l'environnement	8
2. Le projet de développement choisi : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	19
3. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)	22
4. L'articulation du SCoT avec les autres plans et programmes	27
5. L'évaluation environnementale	28
6. Le suivi de la mise en œuvre du SCoT	35

INTRODUCTION

1. LA COMPOSITION DU DOSSIER DE SCOT

Le dossier de SCoT se compose :

- D'un rapport de présentation qui analyse le territoire, retrace les réflexions prospectives, explique les choix du projet, évalue ses incidences sur l'environnement, explique l'articulation du SCoT avec les autres documents, et justifie la consommation d'espace ;
- D'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fixe les grandes orientations du projet de territoire à 20 ans ;
- D'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui traduit réglementairement le PADD et dont les objectifs s'appliquent en compatibilité aux documents locaux d'urbanisme notamment.

1.2 LE TERRITOIRE DE LA REVISION DU SCOT

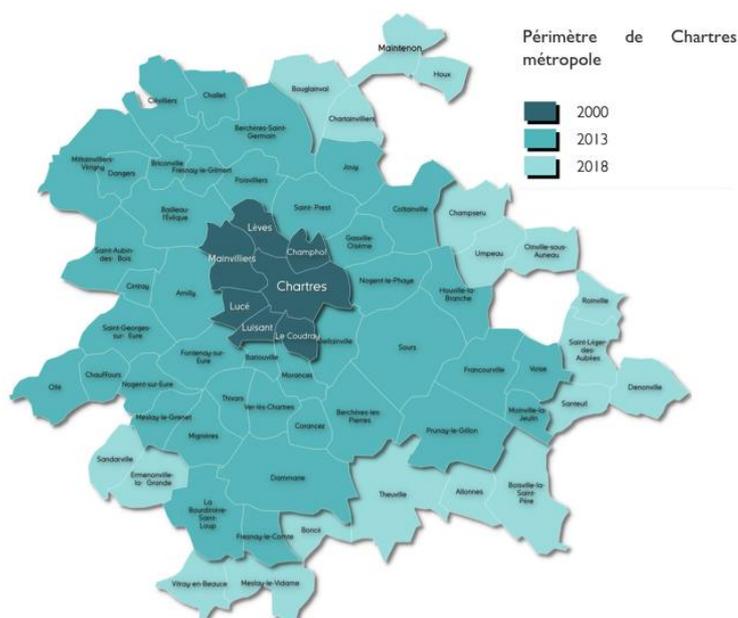
Motivé principalement par l'extension de son périmètre, la révision du SCoT approuvé en 2006 porte sur la totalité du périmètre de l'agglomération de Chartres métropole qui :

- regroupe 66 communes, dont 9 communes composent le pôle urbain (Barjouville, Champhol, Chartres, Lèves, Le Coudray, Lucé, Luisant, Mainvilliers et Morancez) ;
- accueille 135 400 habitants (Insee, 2014), soit 31% de la population d'Eure-et-Loir, dont 66% résident au sein des 9 communes du pôle urbain ;
- couvre une superficie de 86 374 hectares.

Depuis le début des années 2000, le contexte intercommunal a évolué, modifiant profondément le périmètre de Chartres métropole au travers des grandes étapes suivantes :

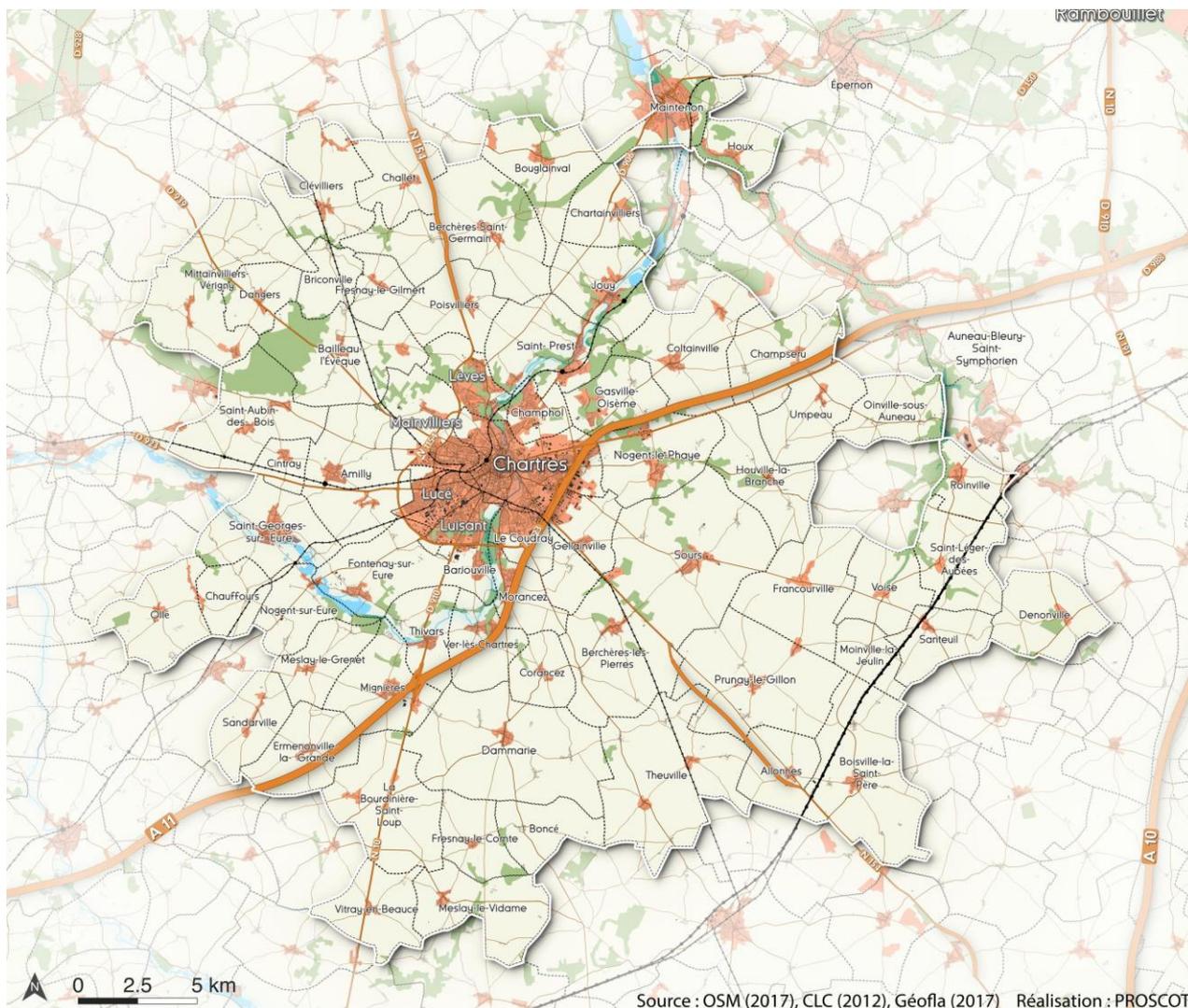
- 2011 : création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Chartres métropole : fusion des CC de l'Orée de Chartres, du Val de l'Eure et de l'ancienne Chartres métropole créée en 2000 (7 communes : Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant, Lèves, Le Coudray, Champhol).
- 2012 : adhésion de 10 communes : Barjouville, Dangers, Francourville, Mittainvilliers, Saint-Aubin-des-Bois, Thivars, Vêrigny, Voise, Chauffours et Ollé.
- 2013 : adhésion des communes de la Bourdinière-Saint-Loup, Dammarie, Fresnay-le-Comte, Mignières et Ver-lès-Chartres par fusion entre Chartres métropole et la CC du Bois Gueslin.
- 2016 : fusion des communes de Mittainvilliers et Vêrigny.
- 2018 : adhésion de 20 communes des Communautés de communes du Bonnevalais, des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et de Cœur de Beauce au sud-est : Bouglainval, Chartrainvilliers, Houx, Maintenon, Champseru, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Santeuil, Denonville, Umpeau, Roinville-sous-Auneau, Allones, Boncé, Theuville, Boisville-la-Saint-Père, Meslay-le-Vidame, Vitray-en-Beauce, Sandarville, Ermenonville-la-Grande.

Évolution du périmètre de Chartres métropole



Source : IGN, BD Topo ; traitement : EAU

Périmètre du SCoT de Chartres métropole au 01/01/2018



Source : IGN, BD Topo, traitement EAU

RESUMÉ NON TECHNIQUE

1. DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1 Quelques grands chiffres du SCoT

- 66 communes sur un territoire couvrant 86 374 hectares.
- 135 400 habitants dans l'ensemble du SCoT (+ 3 000 entre 2009 et 2014), dont 2/3 résident au sein du pôle urbain et 1/3 dans les autres communes du territoire.
- 41 300 actifs vivent et travaillent au sein de l'agglomération (70% des actifs), alors que 17 400 actifs vont travailler chaque jour hors du territoire, parmi lesquels 22% dans les Yvelines et 14% à Paris.
- 65 200 logements, dont 59 270 résidences principales (91%), 1 310 résidences secondaires (2%) et 4 640 logements vacants (7%).
- 57 670 emplois localisés au sein de Chartres métropole (- 300 par rapport à 2009), dont 28 820 localisés dans la commune de Chartres (près de la moitié des emplois du SCoT).
- 65 800 actifs et 7 780 chômeurs (soit un taux de chômage de 11,8%).
- 98 emplois offerts pour 100 actifs occupés résidant sur le territoire.
- Près de 620 exploitations agricoles, et une surface agricole utile totale de 68 520 ha, soit un niveau stable depuis la fin des années 1980.
- 740 emplois agricoles (soit 1% de l'emploi total du SCoT).

1.2 Constats et enjeux du diagnostic

Le premier SCoT de 2006 tirait les constats et enjeux relevant des éléments suivants :

- La préservation d'un vaste espace rural et agricole qui est spécifique à l'agglomération chartreuse.
- Le renforcement de l'offre commerciale des centres urbains et le développement de l'offre périphérique en complémentarité afin d'obtenir une offre diversifiée.
- La poursuite de la recomposition urbaine de secteurs dégradés.
- L'intégration environnementale (trame verte et bleue) dans un contexte où les espaces naturels les plus remarquables sont peu en contact avec l'urbanisation dense

Sur la base du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement, les débats du SCoT, aussi bien que la concertation et l'association des personnes publiques, ont montré les atouts et les potentiels du territoire.

Ils ont également montré ses faiblesses et des menaces au regard de son positionnement spatial (aux marges de l'Ile-de-France) et de sa trajectoire de développement diverse selon ses secteurs.

Les grandes nouveautés sur le fonctionnement du territoire et les enjeux posés à la révision font émerger les points suivants, dont le détail figure dans la pièce du rapport de présentation consacrée au diagnostic et à l'état initial de l'environnement.

1. Un périmètre élargi inscrivant le territoire dans des flux plus marqués

Même si l'évolution récente du périmètre de l'agglomération (de 46 à 66 communes) tend à l'inscrire « naturellement » dans les flux franciliens, et de fait, à influencer sur sa dynamique démographique ou économique, elle préserve néanmoins une certaine capacité d'autonomie dans son mode de développement, ce qui la singularise malgré sa proximité de la capitale.

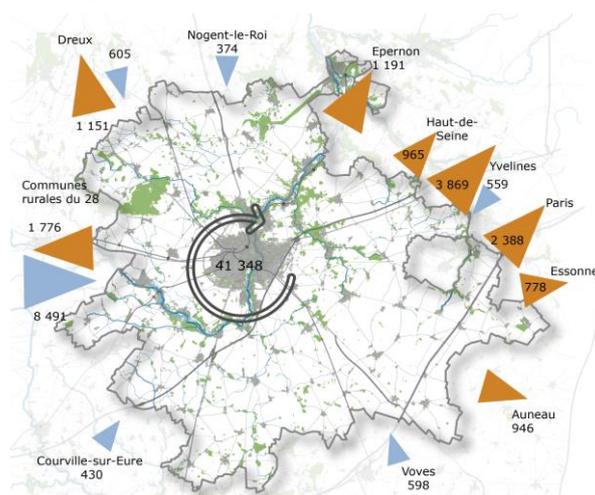
→ Une dynamique démographique qui se poursuit mais à un rythme moindre : + 40 400 habitants entre 1968 et 1990 (+1,8% / an) contre + 10 200 habitants entre 1990 et 2014 (+0,3% / an).

→ Des mouvements pendulaires particulièrement marqués avec les

territoires franciliens, et disséminés avec les territoires euréliens : près de 8 700 actifs vont travailler chaque jour en Ile-de-France ; 70% des actifs vivent et travaillent dans le SCoT ; 17 407 actifs vont travailler hors du SCoT, dont 22% dans les Yvelines et 14% à Paris.

→ Néanmoins, malgré l'extension du périmètre de l'agglomération, on constate que la dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur ne s'accroît pas : le taux de concentration du territoire restant stable, signe d'une réalité économique de l'agglomération vis-à-vis des bassins d'emplois limitrophes.

Principaux flux domicile-travail entre 2013 et 2014



2. Une dynamique territoriale à base résidentielle ?

Afin de se hisser au rang des « métropoles » françaises, de nombreuses villes moyennes se trouvent confrontées à un « plafond de verre », invisible mais bien réel : tout se passe comme si, arrivée au seuil d'un pas nouveau, les difficultés se révélaient.

La connaissance plus précise des évolutions conduisant à ce « changement de statut » ainsi que des atouts et handicaps de Chartres métropole, vise à mieux mesurer ses potentiels d'évolution et constitue donc la première étape d'une réflexion prospective, qui est celle du SCoT. Il s'agit de mettre en lumière des mouvements socio-économiques capables de nourrir les ambitions que le territoire se donne lors de la définition de sa stratégie.

→ Un marché de l'emploi dont la dynamique s'atténue mais qui fait preuve de résistance : après une croissance vigoureuse observée de 1975 jusque dans les années 2000, l'emploi a connu un ralentissement de sa croissance sous les effets des crises conjoncturelles des années 2008-2011. Ainsi, sur la période (2009-2014), son niveau s'est plutôt stabilisé (164 emplois en moins). Néanmoins, sur un espace-temps plus long (1999-2014) on observe une croissance significative des emplois (+ 4 000 unités), rythme de croissance qui confère au territoire un rôle de « locomotive » départementale au regard de la tendance moyenne eurélienne sur cette période (+0,1%).

→ ...grâce à des spécialisations productives vigoureuses : des spécialisations économiques qui pèsent pour environ 44% de l'emploi global de l'agglomération : industrie chimique et pharmaceutique particulièrement avec la présence de la Cosmetic Valley.

→ Une économie métropolitaine qui reste dans le « peloton » : 14 500 emplois métropolitains en 2014 (soit près de la moitié des emplois métropolitains du département) ; ces emplois évoluent plus rapidement que dans les agglomérations orléanaise et drouaise mais à un rythme moindre que l'agglomération tourangelle.

- **Une spécificité numérique...mais une couverture encore inégale en très haut débit** : un enjeu de déploiement du numérique à l'ensemble du territoire essentiel compte tenu des perspectives de digitalisation vers lesquelles souhaite tendre Chartres métropole au travers d'une offre de services et d'usages numériques pour lesquels elle est reconnue.
- **Une pression immobilière qui s'étend depuis les franges franciliennes et le cœur d'agglomération** : un marché immobilier qui connaît une tendance à la hausse liée à l'influence francilienne, creusant l'écart de prix avec certains territoires voisins, notamment les territoires euréliens localisés plus à l'ouest et au sud.
- **Un territoire « grenier à blé » de la France** : une activité agricole majoritairement orientée vers la culture céréalière qui occupe plus des deux tiers de la surface agricole (culture du blé tendre destinée à la meunerie, de l'orge pour l'alimentation animale, du colza, du maïs, de la betterave sucrière et des pommes de terre notamment au sud du territoire, ...) ; des emplois agricoles qui, contrairement aux autres territoires se maintiennent.
- **Un pôle commercial concentré : un rôle spécifique à jouer entre l'Île-de-France et l'axe Tours-Le Mans** : une situation géographique entre les grands bassins de consommations franciliens, manceaux voire tourangeaux, qui confère à l'agglomération chartreuse une capacité de rayonnement élargie au sein d'un environnement où l'offre concurrentielle reste peu développée.
- **Une offre en équipements et services constitutive d'une attractivité spécifique** : une tonalité de l'offre d'équipements qui répond en premier lieu aux besoins du quotidien des usagers du territoire (73% de l'offre est orientée vers les besoins de premières nécessités) ; en complémentarité de cette offre, le territoire est bien équipé en équipements supérieurs avec une densité proche de la métropole orléanaise (20,7 équipements pour 10 000 habitants dans le SCoT et 21,9 pour Orléans), démontrant sa capacité à limiter la « fuite » de ses habitants désireux de profiter de magasins spécialisés, de service de santé spécialisés, cinéma, ... Les équipements réalisés au sein de l'agglomération ces dernières années (centre aquatique, médiathèque...) ou en projet (salle culturelle et sportive, parc des expositions...) amèneront à renforcer l'attractivité du territoire et le degré de fidélité de ses habitants.
- **Une mobilité interne et externe déterminante pour l'avenir du territoire** : un positionnement géographique permettant au territoire de jouir d'une desserte en grands réseaux d'échange (autoroute A11 faisant le lien entre le Grand-Ouest et l'Île-de-France, ligne ferrée reliant Chartres au Mans et à la gare Montparnasse à Paris) propice à son attractivité résidentielle et économique ; une offre en transport en commun qui évolue au grès de l'évolution du périmètre de l'agglomération et offre au plus grand nombre les mêmes opportunités que la population urbaine (transport à la demande pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, tarification spécifique pour les scolaires, desserte des parcs d'activités et commerciaux...).

3. Un cadre de vie et des ressources naturelles vecteurs d'une attractivité renforcée ?

De plus en plus, les aménités territoriales occupent une place de choix dans les critères de recherche des ménages et des entreprises, pour venir s'installer au sein d'un territoire.

C'est sous ce prisme que la qualité environnementale de l'agglomération et sa mise en valeur au travers des nombreuses actions publiques récemment mises en place ou en cours (Plan vert, aménagements de l'Eure, mise en valeur du patrimoine...), confèrent au territoire de véritables atouts qui représentent autant de perspectives de développement pour les prochaines décennies.

- **Une consommation d'espaces 2007-2016 d'environ 320 ha malgré plus de compacité et de renouvellement urbain** : 0,5 % de la superficie totale du territoire concerné par cette consommation d'espace principalement destinée au développement résidentiel (169 ha, soit 53% du total) puis au développement économique (127 ha, soit 40% de l'ensemble) ; une consommation foncière principalement localisée au sein du pôle urbain et plus particulièrement à proximité de la rocade qui le dessert, en bordure de laquelle sont localisés les principaux parcs d'activités du territoire (les parcs Chartres-Est du Jardin d'Entreprises et de Gellainville, la zone industrielle de Lucé-Luisant...).

- **Une armature écologique support du bon état des milieux et des ressources, valorisée par le Plan vert** : une vallée de l’Eure qui constitue un espace environnemental majeur et apparaît comme une véritable « colonne vertébrale » reliant Saint-Georges-sur-Eure à l’Ouest à Chartres et à Maintenon. Elle doit se considérer au-delà du simple périmètre du SCoT, en lien avec les territoires voisins, pour qu’elle soit cohérente et effective et préserver ainsi sa fonction de continuum écologique, notamment à une échelle inter régionale où elle permet la circulation d’espèces dans un axe Ouest-Est. Cette valorisation de l’armature écologique du territoire apparaît comme un point d’appui à une mise en valeur et à une découverte du territoire, dans une perspective où les pratiques de loisirs s’adaptent aux nouvelles attentes des ménages (liens avec le Plan vert et la volonté de préserver ces espaces naturels tout en les ouvrant au public).
- **Des aménités paysagères à mettre en scène** : le territoire appartient à une palette paysagère d’un ensemble plus vaste (quatre entités paysagères se déploient dans la continuité du territoire chartrain : le Perche, la vallée de l’Eure, la Beauce, l’Hurepoix).
- **Une visibilité touristique avec les moyens d’une différenciation** : Chartres métropole peut capitaliser sur sa proximité avec les régions voisines pour accroître sa fréquentation et allonger la durée de séjour de ses visiteurs au travers d’une offre plurielle, qualitative et ancrée dans son territoire. La Normandie, le Perche, la vallée de la Loire ou de la Chevreuse, constituent à ce titre, des partenaires potentiels déterminants. L’offre de l’agglomération est renforcée par des sites touristiques divers, reflets de sa richesse historique au travers d’un maillage territorial de châteaux (Maintenon au XVIIème siècle, Denonville ou Mignières au XVIIIème siècle,...) et de patrimoines locaux moins « médiatisés » mais dont l’intérêt est tout aussi important : églises, bâtiments publics, lavoirs, châteaux d’eau, moulins ou corps de ferme typiquement beauceron, qui représentent, tant sur le plan architectural du bâti et des ouvrages hydrauliques, que par l’ingéniosité de leurs mécanismes, un attrait touristique indéniable.
- **Des ressources naturelles qui montrent des limites** : un enjeu d’amélioration de la qualité des cours d’eau du territoire au regard de leur potentiel patrimonial indéniable. Leur reconquête passe par des efforts à poursuivre sur la qualité d’aménagement des cours d’eau mais aussi de leurs bassins versants (maîtrise des pollutions notamment) ; des actions à poursuivre afin d’améliorer la qualité de la ressource et de maîtriser son niveau de sollicitation par une baisse des consommations.
- **Une culture des risques à conforter** : un enjeu de résilience pour réduire au maximum la vulnérabilité des populations et des activités, notamment liés au risque d’inondation par débordement de cours d’eau et sur l’implantation des futures zones d’activités susceptibles de recevoir des installations à risques.

Des observations qui font apparaître des potentiels de développement

En corrélation avec les nombreux atouts et spécificités mis en exergue au travers du diagnostic et de l’évaluation environnementale, les actions en cours, ou en projet, menées par Chartres métropole permettent d’envisager un développement qualitatif sur le long terme laissant présager de réelles capacités pour le territoire à franchir un « changement de statut » au travers de leviers de diversité et d’attractivité.

En matière de diversité, il s’agit d’offrir une variété d’ambiances aux jeunes ménages, avec une réalité urbaine qui s’affirme et un espace rural qui bénéficie de la proximité des aménités urbaines. Cela permettra, d’une part, de tirer parti d’une variété de paysages, de patrimoines et de ressources naturelles plus grandes qu’on ne le croit généralement, et d’autre part, de valoriser et élargir la palette de filières économiques qualitatives qui sont à la portée du territoire.

En matière d’attractivité il s’agira de renforcer le rôle étendu de pivot de l’agglomération chartraine vis-à-vis des espaces voisins dans le contexte d’une « métropolisation » rampante : vers l’ouest francilien et vers le reste du département (avec l’A154 qui constitue un levier de développement et d’aménagement du territoire).

Principaux potentiels de développement :

- **Un accompagnement des synergies économiques** : un territoire dont les filières d'excellence sont amenées à être des moteurs économiques. Elles sont orientées sur des marchés porteurs dans le futur compte tenu de phénomènes comme le vieillissement (croissance des produits anti-âge), l'élargissement à une clientèle de plus en plus masculine, ou encore la demande croissante envers des produits naturels, qui leur imposent de toujours s'inventer ou de se réinventer, en utilisant une main d'œuvre de plus en plus spécialisée, qualifiée pour une montée en valeur et en gamme des productions et services offerts. Dès lors, la formation initiale et continue, ainsi que l'accompagnement des entreprises par les collectivités, en termes de réseaux, d'offre foncière et immobilière agile et lisible, sont des préalables à l'accroissement de cette attractivité recherchée.
- **C'Chartres, une marque de territoire au service d'une ambition collective** : la création de la marque C'Chartres permet d'optimiser la communication autour des valeurs qui fédèrent les territoires de l'agglomération : « C » comme Chartres, cathédrale, créativité, cosmétique..., avec pour objectif de construire une identité territoriale, en s'appuyant sur les concepts de marque, d'identité, d'image et de relations sur le territoire.
- **Des équipements au service d'une agglomération qualitative** : l'agglomération se positionne très bien en matière d'équipements par rapport à sa population, surtout sur les équipements supérieurs et métropolitains. Son positionnement sur les équipements métropolitains va continuer à s'affirmer avec de nouveaux grands équipements et des projets urbains dont il est attendu un effet levier sur l'attractivité et l'image du territoire, comme celui du pôle gare, du parc des expositions ou du parc médiéval... Ces projets de développement soulèvent des enjeux de fluidité urbaine en faveur d'un espace intelligent, adapté aux rythmes des individus et des entreprises.
- **Un projet autoroutier essentiel pour l'agriculture et l'économie locale mais aussi pour l'aménagement et la gestion des flux du pôle urbain** : les deux grands faisceaux autour desquels s'organise l'offre de transport au sein de l'agglomération (l'autoroute A11 et la ligne ferrée reliant Chartres à la gare Montparnasse à Paris) interrogent sur leur suffisance au regard des flux existants entre le Nord et le Sud (axe Seine-Loire) qui permettrait aux productions agricoles et aux navetteurs, qu'ils soient pendulaires ou touristiques, de gagner Orléans ou Rouen plus efficacement. La future autoroute A154 et son contournement Est de l'agglomération permettra d'équilibrer le développement du territoire en orientant l'aménagement de la rocade vers un « boulevard urbain » facilitant les échanges entre les communes urbaines et périurbaines.
- **Une adaptation au changement climatique et aux énergies renouvelables** : si le territoire présente une certaine vulnérabilité au changement climatique (des enjeux de consommation d'eau par l'agriculture, et de surconsommation d'énergie liée aux bâtiments sont susceptibles de s'intensifier), il consomme relativement peu d'énergie par rapport à la moyenne régionale et il continue d'engager des actions afin de réduire cette consommation : développement des mobilités durables, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, ... En matière de production d'énergies renouvelables, le territoire présente de réelles opportunités, à savoir :
 - Un potentiel géothermique permettant le développement des PAC et réseaux de chaleur,
 - Un potentiel agronomique permettant des cultures énergétiques comme le miscanthus,
 - Un gisement solaire réel permettant la production d'électricité et de chaleur,
 - Un potentiel éolien sur le Sud de territoire. Ce potentiel est d'ores et déjà exploité et devrait être restreint à l'avenir au regard des enjeux de préservation des cônes de vue de la cathédrale et du projet de directive paysagère en cours.
- **Un aménagement qui soutient l'attractivité du territoire** : l'aménagement du territoire consiste notamment à favoriser une répartition des hommes et des activités dans l'espace qui soit à même de répondre aux exigences de qualité de vie, de performance économique et de respect des équilibres environnementaux. C'est dans cette optique d'imbrication des différentes composantes

de l'aménagement que repose la stratégie de l'agglomération. Celle-ci se base en premier lieu sur des objectifs de croissance démographique, en réponse desquels l'offre en équipements et services ainsi que les besoins en termes de développement économique se trouvent renforcés.

1.3 « Zoom » sur les constats et les enjeux spécifiques à l'environnement

L'état initial de l'environnement fait la synthèse de l'état du territoire et de ses tendances d'évolution sur les thématiques suivantes :

- Le patrimoine biologique recensé et protégé ;
- Les dynamiques de fonctionnement écologique – Trame Verte et Bleue ;
- Le climat, les ressources énergétiques et leur gestion ;
- Les carrières ;
- La ressource en eau ;
- L'alimentation en eau potable ;
- La gestion des eaux usées ;
- La gestion des déchets ;
- La qualité de l'air ;
- Les nuisances sonores ;
- Les sites pollués ;
- Les risques naturels et technologiques.

→ Le patrimoine biologique recensé et protégé

Le territoire de Chartres métropole est concerné par un réseau de vallées qui structure le territoire de façon transversal.

Les espaces naturels faisant l'objet d'une gestion ou simplement inventoriés sont très morcelés au sein du territoire. Cependant ces espaces font l'objet d'une biodiversité riche et diverse qu'il est important de préserver. La nature ordinaire prend également une place très importante au sein du territoire par, notamment un réseau vert dense au sein des centres-villes, mais aussi par des écosystèmes de haies et de champs sur tout le territoire.

Les actions menées depuis plusieurs années par Chartres métropole, par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Centre-Val de Loire, ou encore par le Conseil départemental, œuvrent en faveur d'une prise de conscience accrue des habitants et visiteurs de Chartres métropole au regard des richesses naturelles et patrimoniales du territoire. Il s'agit par exemple :

- de la gestion par le CEN Centre-Val de Loire en partenariat avec le Département de l'ENS de la Vallée de l'Eure, et des projets de valorisation pédagogique associés (animations, circuits découverte, etc.)
- de la démarche du Plan Vert de Chartres métropole, qui allie protection, valorisation des milieux naturels sensibles et/ou remarquables, et aspirations des habitants et visiteurs aux activités nature,
- du Plan Mares, initié récemment par le CEN Centre-Val de Loire et soutenu par le Département, qui vise à valoriser des espaces à très forte valeur patrimoniale. En proposant

un accompagnement des projets de réhabilitation, il permet de sensibiliser les collectivités et habitants aux enjeux de préservation des mares, et plus généralement de la biodiversité.

→ Les dynamiques de fonctionnement écologique – Trame Verte et Bleue ;

Le fonctionnement écologique du territoire, articulé autour de trois espaces aux rôles complémentaires, révèle trois types d'enjeux au regard de la protection de la biodiversité et de la pérennisation du fonctionnement écologique territorial :

- La capacité à maintenir la fonctionnalité écologique existante au niveau de la vallée de l'Eure, véritable réservoir de biodiversité à l'échelle du SCoT,
- La possibilité de maintien, voire de développement, des éléments de diversification du paysage écologique du plateau agricole (bosquets, chemins, ...) qui acquièrent, dans le contexte de grandes cultures, un intérêt particulier en termes d'accueil de la biodiversité, tout en favorisant la recréation de continuités naturelles associées à ces éléments écopaysagers fonctionnels au sein de l'espace agricole,
- La capacité à pérenniser et à élargir les fonctions de la nature « ordinaire » en contexte urbain, pour faire émerger une trame urbaine à « biodiversité positive », tout en renforçant la maîtrise des pressions des activités humaines sur les milieux aquatiques (prélèvements, pollutions, ...).

Au sein des différents espaces du territoire, sont en jeu :

- la pérennité des boisements de taille importante,
- la pérennité et la capacité d'entretien des petits bosquets,
- la durabilité du modèle agricole,
- le maintien des espaces de biodiversité des villages (mares, ceintures boisées, ...) et de leurs fonctions dans l'espace ... la préservation des espaces les plus remarquables de la vallée de l'Eure (Natura 2000, ENS),
- la fonctionnalité des espaces naturels plus « ordinaires » associés à la vallée et aux vallons affluents (Roguenette et ses affluents, Couanon, Voise), et notamment des boisements rivulaires,
- la qualité de fonctionnement des cours d'eau et milieux,
- la pérennité et la capacité d'entretien des petits bosquets, derniers espaces de nature dans le plateau de la Beauce,
- le maintien d'une certaine biodiversité au sein des espaces cultureux,
- le maintien des espaces de biodiversité des villages (mares, ceintures boisées, ...) et de leurs fonctions dans l'espace urbain.

→ Le climat, les ressources énergétiques et leur gestion

Le territoire présente une certaine vulnérabilité au changement climatique : des enjeux tels que la consommation de l'eau par l'agriculture (entraînant des conflits d'usage) et la surconsommation d'énergie liée au refroidissement des bâtiments sont susceptibles de s'intensifier.

Le territoire de Chartres métropole consomme relativement peu d'énergie par rapport à la moyenne régionale. L'agglomération continue d'engager des actions pour baisser cette consommation : développement de la mobilité durable, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

En termes de production d'énergies renouvelables, le territoire présente de réelles opportunités :

- Un potentiel géothermique permettant le développement des PAC et réseaux de chaleur,
- Un potentiel agronomique permettant des cultures énergétiques comme le miscanthus,
- Un gisement solaire réel permettant la production d'électricité et de chaleur,

- Un potentiel éolien sur le Sud de territoire (sous réserve de son intégration paysagère et des contraintes liées à la cathédrale de Chartres). Ce potentiel est d’ores et déjà exploité.

Si la réponse aux enjeux du changement climatique s’envisage à une échelle globale dépassant largement celle de Chartres métropole, le territoire dispose de leviers potentiels pouvant contribuer à la lutte contre le changement climatique et ainsi aux objectifs communautaires, nationaux et régionaux, en fonction de ses capacités. Cela concerne notamment :

- Développer un usage économe de l’énergie ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela implique des enjeux de développement des mobilités durables adaptées au territoire, de performance énergétique dans l’habitat (rénovation...) et l’aménagement (accessibilité, trame verte urbaine, éco-matériaux...) ;
- Développer les énergies renouvelables (notamment la biomasse, le photovoltaïque sur bâti, la géothermie...) ;
- Prendre en compte la problématique de l’adaptation au changement climatique et développer une culture du risque sur le territoire afin de réduire les vulnérabilités des personnes et activités.

→ Les carrières

Le territoire est peu concerné par les carrières. En effet, seulement trois recoupent le périmètre du SCoT ; leur superficie est très faible. Les extractions de matériaux de carrières ont une incidence sur l’eau et la biodiversité, et sont à ce titre concernées par diverses orientations et divers programmes en faveur de la préservation de l’environnement. L’enjeu reste donc faible pour le SCoT de Chartres métropole.

→ La ressource en eau

Le réseau hydrographique superficiel forme un maillage fin au sein du périmètre du SCoT. Dominé par l’Eure qui est transversal, il structure le territoire de Chartres métropole.

L’état qualitatif des cours d’eau est dans l’ensemble à améliorer (enjeu chimique et écologique). Ces derniers détiennent un potentiel patrimonial non négligeable. D’un point de vue quantitatif, malgré une ressource en eau abondante, elle tend à se raréfier en période d’étiage. Par ailleurs, une Zone de Répartition des Eaux couvre en partie le Sud. Des efforts sont donc à poursuivre sur la qualité d’aménagement des cours d’eau mais aussi de leurs bassins versants (maîtrise des pollutions notamment).

Comme les cours d’eau, la qualité des nappes est actuellement dégradée, avec des teneurs en pesticides et surtout en nitrates élevées, et parfois même en augmentation ces dernières années.

D’un point de vue de la perspective d’évolution, la prise en compte des SDAGE constitue un outil favorable à la reconquête de la qualité des eaux dans les années à venir... En effet, deux SDAGE concernent Chartres métropole : le SDAGE Seine Normandie et le SDAGE Loire Bretagne.

En matière de reconquête des masses d’eau superficielles, il a été fixé des objectifs de retour à un bon état en 2015 pour la Roguette, l’Eure du confluent du ruisseau d’Houdouenne (exclu) au confluent de la Voise (exclu) et le Couanon et en 2027 pour tous les autres cours d’eau.

Avec l’élaboration des SDAGE et des SAGE locaux, les collectivités locales ont pris conscience des enjeux liés à l’eau et les ont pris en considération dans les politiques publiques qu’elles mettent en oeuvre.

Depuis 2012, Chartres métropole a lancé les démarches de protection des captages Grenelle (3) puis prioritaires (6) et SDAGE 4 (5). Sur toutes les aires d’alimentation de ces captages, un plan d’actions construit en concertation avec les acteurs du territoire a pour but l’émergence de pratiques plus respectueuses de l’environnement. Notamment des plans de gestion différenciés pour les communes volontaires ont permis de diminuer largement l’usage des pesticides sur les espaces publiques.

L'accompagnement technique et financier d'agriculteurs désireux d'améliorer leur pratique, notamment par des conversions à l'agriculture biologique, permet de diminuer les risques de pollutions diffuses.

→ L'alimentation en eau potable

Le territoire dispose de ressources en eau abondantes. Ces ressources sont néanmoins sujettes à une dégradation marquée de leur qualité, notamment du point de vue des pesticides et surtout des nitrates, entraînant la fermeture de certains captages.

De plus, en période de sécheresse, des conflits d'usage peuvent apparaître et soulèvent, de fait, la nécessité d'économiser la ressource en eau sur le territoire. Ces problématiques, si elles persistent, peuvent entraver le développement du territoire.

Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts et de mettre en œuvre toutes les solutions possibles pour garantir le bon état des eaux sur le long terme, et assurer la sécurité de l'alimentation du réseau de distribution en place. Notons toutefois les démarches de protection des Aires d'alimentation de captages en cours.

Un Schéma Directeur eau potable a récemment été réalisé par l'agglomération. La prise en compte par le SCoT de ses mesures en matière de protection des ressources, d'interconnexions, de maîtrise des fuites ou de réduction des consommations, permettra d'inverser la tendance à la dégradation de la qualité de la ressource.

Malgré une ressource disponible, il semble important de réaliser des efforts de consommations d'eau dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource. Cette économie d'eau peut être envisagée dans la cadre de la poursuite de l'amélioration des rendements, de la mise en place de dispositifs de sensibilisation, et de dispositifs d'économies d'eau dans les aménagements et dans les bâtiments (récupération des eaux pluviales, etc.).

Toutefois, on constate, lors des dernières années, une amélioration progressive des rendements pour les communes les plus concernées par cette problématique. Ceci s'explique notamment par la mise en place des compteurs électroniques. La diffusion de ces équipements devrait s'élargir à l'ensemble des communes concernées.

Enfin, vis-à-vis de la qualité des eaux, du fait des pollutions diffuses d'origine agricole et de la mauvaise qualité de certains assainissements, la qualité de la ressource en eau pour l'AEP issue des forages souterrains s'est dégradée depuis les années 1980 notamment vis-à-vis des paramètres pesticides et surtout nitrates. Cette tendance pourrait s'inverser grâce aux documents de gestion mises en œuvre (SDAGE et SAGE) mais aussi par la poursuite de la mise en œuvre des périmètres de protection qui est déjà bien abouti au sein du territoire. Les actions mises en œuvre par Chartres métropole vont dans le sens de l'amélioration et de la préservation de la ressource en eau.

→ La gestion des eaux usées

Sur le territoire la gestion des eaux usées se fait très largement par assainissement collectif (95% de la population raccordée à l'assainissement collectif).

Dans le but de sécuriser la qualité des masses d'eau tant superficielles que profondes, un certain nombre d'enjeux sont identifiés :

- l'intégration de la gestion des eaux pluviales à la gestion des eaux usées, dans le but d'éviter la saturation des installations de traitement,
- les rejets dans des milieux récepteurs sans objectif de qualité assigné et donc vulnérables,
- le nombre important d'assainissements non collectifs non conformes,
- les stations d'épuration non conformes.

Vis-à-vis de la tendance actuelle et futur, il est important de noter tous les efforts réalisés par Chartres métropole en mettant en œuvre tout un ensemble de travaux permettant l'amélioration du réseau d'assainissement et du traitement des eaux comme l'implantation de la nouvelle station d'épuration de Dangers en 2014.

De plus, la nouvelle station de Mainvilliers a remplacé celle de Lèves début 2017 (devenue obsolète). Cet équipement, d'une capacité actuelle de 160.000 équivalents habitants, pourra s'ajuster au développement de l'agglomération.

→ La gestion des déchets

La prise en charge des déchets permet une organisation cohérente à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Les infrastructures du territoire permettent une gestion responsable de ces déchets qui se caractérise par un taux de valorisation globale important : 90% des déchets collectés sont valorisés (incinérés, recyclés ou compostés).

→ La qualité de l'air

Si la qualité de l'air respirée sur le territoire est jugée satisfaisante, elle a néanmoins tendance à se dégrader légèrement, notamment à cause de l'augmentation de la concentration en ozone due à l'augmentation de l'ensoleillement et des dépassements épisodiques du seuil d'information pour les particules en suspension.

→ Les nuisances sonores

Les principales sources de nuisances sonores du territoire sont les axes de transports (routes à grande circulation et voies ferrées). Le trafic actuel y engendre des contraintes que les communes riveraines doivent prendre en compte vis-à-vis de l'urbanisation future.

L'évolution du trafic sur le territoire et l'emplacement des futures zones à urbaniser seront les paramètres principaux susceptibles d'amplifier ou de réduire les risques de nuisance sonores dans les années à venir.

Dans ce cadre, et pour un développement durable du territoire, il conviendra donc de mener une réflexion :

- Sur les modes de transport à développer ou privilégier et sur leur localisation ;
- Sur la localisation des futures zones d'activité vis-à-vis des zones d'habitat ;
- Sur la localisation des autres sites susceptibles de générer des nuisances sonores.

Vis-à-vis de la tendance pour les années à venir, les principales sources pourraient résulter de l'augmentation des trafics (routiers, ferroviaires et aériens) et du développement des zones pavillonnaires à proximité (augmentation de l'exposition des populations).

→ Les sites pollués

Les sites et sols pollués sont la conséquence du passé industriel du territoire. Sur Chartres métropole, cette problématique existe mais reste ponctuelle et limitée (5 sites dont la pollution est avérée) et sous contrôle (sites en partie traités et sous surveillance par la DREAL).

Cette problématique n'est pas de nature à engendrer de fortes contraintes sur l'aménagement du territoire de l'agglomération. Elle mérite toutefois d'être prise en compte dans le cadre du SCoT et du développement territorial des communes du fait :

- De la présence de servitudes d'utilité publique réglementant l'occupation du sol sur 2 de ces 9 sites ;
- De la présence d'autres sites potentiellement pollués (653 sites selon BASIAS) ;
- Il s'agit ici de veiller à l'évolution de ces sites et de n'y permettre un développement urbain éventuel que si celui-ci est sans risque pour la santé humaine.
- En raison des normes environnementales actuelles et des suivis effectués par la DREAL, on peut s'attendre à ce que cette situation ne s'aggrave pas dans les années à venir, sauf événement accidentel.

→ Les risques naturels et technologiques

Parmi les risques naturels, le risque d'inondation et le risque mouvement de terrain constituent les risques majeurs qu'il convient de prendre en compte dans le développement du territoire (densification moindre dans les espaces concernés, non urbanisation ou aménagements légers, mesures constructives pour limiter les risques, ...).

En ce qui concerne les mouvements de terrain, bien qu'aucun plan de prévention des risques ne soit mis en œuvre, les divers risques (risques liés aux argiles, risques liés aux cavités) doivent être pris en compte (éviter des zones à risques, inventaires complémentaires de cavités, comblement des cavités, mise en œuvre de dispositions constructives adaptées, ...).

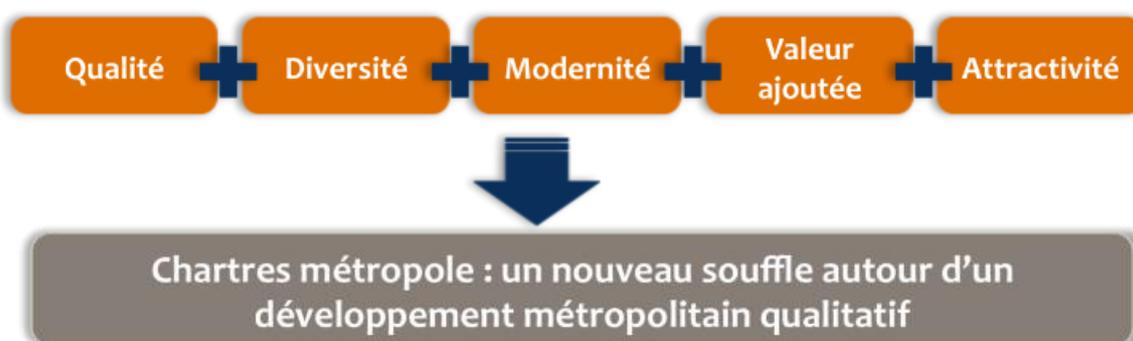
En ce qui concerne le risque d'inondation, des zones inondables ont été répertoriées sur la vallée de l'Eure ainsi que sur la partie aval de la vallée de la Roguenette. Dans la vallée de l'Eure, il existe 3 PPRI approuvés.

Les risques technologiques sont également à considérer, mais ceux-ci ne sont pas de nature à compromettre le développement futur du territoire. Deux sites relèvent de la directive Seveso et méritent une attention particulière vis-à-vis de l'urbanisme local. L'un d'eux (site PRIMAGAZ de Coltainville) dispose d'un zonage réglementaire en périphérie qu'il convient de prendre en compte. L'autre site (silo SCAEL à Lucé), implanté en zone industrielle, n'entraîne pas, à ce jour, de contrainte particulière.

2. LE PROJET DE DEVELOPPEMENT CHOISI : LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement s'inscrivent dans le temps de l'observation, à partir duquel des enjeux et des défis, acceptés par les élus et les acteurs du territoire, sont révélés. Le PADD, quant à lui, s'écrit dans le temps de la stratégie et de la détermination des grands objectifs en écho du mode de développement et de l'organisation spatiale choisis par les élus pour leur territoire.

Les échanges qui ont rythmé l'élaboration du PADD ont mis en exergue plusieurs « ingrédients » permettant de dessiner les contours tangibles de la stratégie de Chartres métropole pour un nouveau souffle autour d'un développement métropolitain qualitatif.



Le projet de territoire porté par le PADD du SCoT s'articule autour de trois parties déclinées en différents objectifs stratégiques.

→ Axe 1 : un couple ville / campagne : une alliance au bénéfice de la qualité de vie des habitants

L'élargissement récent du périmètre de l'agglomération chartraine amène à de nouvelles réflexions sur la volonté et la manière de fédérer les énergies au service d'une ambition collective, pour une agglomération dynamique et attractive respectant les particularités de chacun tout en rassemblant les spécificités des territoires qui la composent.

Au regard de cette ambition, Chartres métropole souhaite se donner les moyens d'un développement démographique affirmé, « clé d'entrée » du SCoT en raison de ses impacts en matière d'économie, d'équipements, de logements, ..., au travers d'un objectif de 160 000 habitants à l'horizon 2040 (soit près de 21 600 habitants supplémentaires).

Au-delà de cette volonté de franchir un seuil de développement nouveau, l'enjeu réside également dans la complémentarité de ses différents espaces (cœur urbain / ceinture agglomérée / ceinture périurbaine / espace rural), au service du « bien-vivre » de leurs habitants et facilitant les modes de vie de chacun des usagers (actifs, résidents, touristes, ...), en préservant les équilibres actuels entre son pôle urbain et les communes hors pôle (66% / 34%).

En réponse à cet objectif démographique, il s'agit alors pour le territoire d'organiser l'accueil résidentiel, au-delà du « point mort », qui est nécessaire pour limiter le vieillissement de la population et accueillir des actifs. Cette organisation passe par une nécessaire maîtrise de la consommation foncière, une mobilisation des logements vacants et des friches urbaines pour la réalisation de nouvelles opérations d'aménagement.

En matière d'offre commerciale, l'attractivité de Chartres métropole s'appuie sur la complémentarité des commerces de proximité et des pôles commerciaux internes et externes. L'objectif est de répondre à la diversité de la demande, à l'accroissement prévisionnel de la population, et au développement de nouvelles formes de commerce.

La question de la qualité de vie des habitants traduit en outre la stratégie du territoire en termes de biodiversité, de qualité de l'eau, de l'air, de gestion des risques, d'énergie, de qualité des productions agricoles mais aussi indirectement de la santé et plus largement du « bien-vivre » plus longtemps. C'est cette vision globale et le développement d'une culture environnementale partagée par tous que le SCoT promeut au travers notamment de la mise en exergue de la Trame Verte et Bleue de Chartres métropole, composée de cœurs de biodiversité et de continuités écologiques à préserver ou à remettre en bon état écologique.

Pour faciliter les interactions entre les territoires voisins, mais également entre chaque espace de son territoire, le SCoT vise également à faciliter le déploiement des mobilités en renforçant l'offre de transports pour des échanges inter-régionaux, nationaux et internationaux facilités et à réduire les temps de transport en améliorant l'intermodalité. Le PADD affirme ainsi son soutien à la réalisation de nouvelles infrastructures allant en ce sens, en premier lieu desquelles la mise en concession autoroutière de la Nationale 154 et le contournement Est de l'agglomération, confortant à terme les échanges Nord-Sud entre la façade normande et le Val-de-Loire

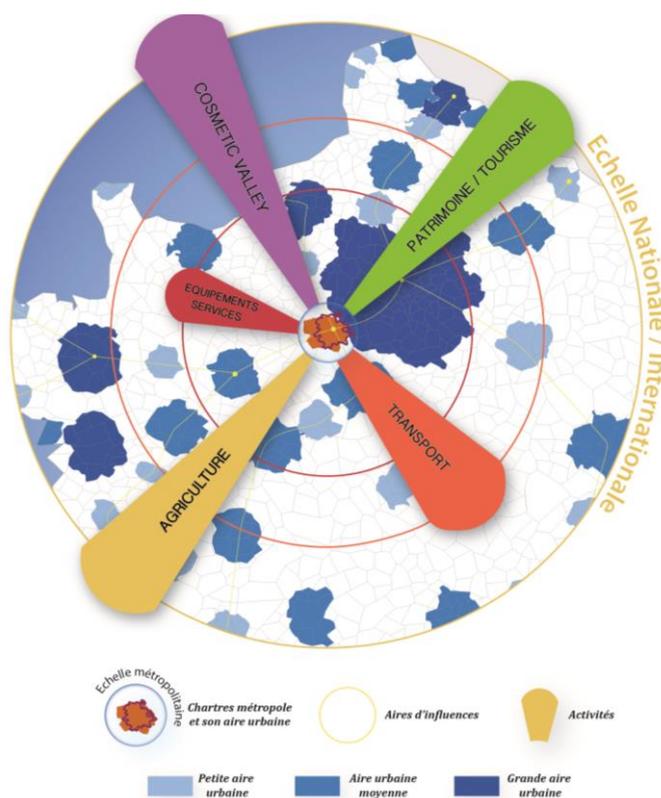
➔ **Axe 2 : Capitaliser sur les atouts d'une position géographique privilégiée**

À une échelle élargie, la volonté de Chartres métropole est de capitaliser sur son positionnement géographique pour s'arrimer le plus efficacement aux grandes dynamiques externes qui contribuent à son rayonnement sur le long terme.

Si l'agglomération affirme sa volonté de tirer parti de cette situation, elle reste malgré tout désireuse de conserver une certaine autonomie préservant son identité et les spécificités qui la caractérisent.

De cette double ambition résulte notamment sa faculté à proposer :

- Une offre économique structurée et diversifiée, permettant l'accueil de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà présentes sur son territoire, en résonance d'un écosystème affirmé sur différentes filières (cosmétique, pharmaceutique, ...);
- Une offre touristique consolidée avec la cathédrale et le château de Maintenon comme « phares » d'un produit touristique global s'appuyant sur son identité patrimoniale bâtie et naturelle.



En matière de stratégie économique, Chartres métropole s’attache à proposer un panel d’offre élargi et une armature territoriale différenciée pour répondre au mieux à chaque type d’activité et renforcer le parcours des entreprises au sein de son territoire. Réaffirmant la stratégie définie dans le Schéma d’Accueil des Entreprises récemment réalisé, le SCoT s’attache à porter les objectifs suivants :

- Dynamiser le cœur d’agglomération ;
- Reconquérir les sites industriels urbains ;
- Monter en gamme les parcs d’activités métropolitains ;
- Tirer profit des parcs d’activités connectés ;
- Maintenir une offre de proximité sur l’ensemble du territoire ;
- Développer des équipements économiques « phares ».

L’agglomération est également désireuse d’affirmer sa stratégie touristique, en capitalisant, d’une part sur sa position géographique entre bassin ligérien et francilien, et d’autre part, sur la valorisation de ses nombreuses richesses patrimoniales qu’elle recèle. Dans ce cadre, elle vise à favoriser l’essor d’activités touristiques diverses intégrées au mode de développement du territoire. Sont ainsi concernées les activités valorisant les ressources naturelles et patrimoniales : tourisme de pleine nature (en lien avec le Plan vert de l’agglomération) et tourisme patrimonial, vecteur de l’identité et de l’histoire du territoire.

→ Axe 3 : Inscrire durablement le territoire dans la modernité

Ce troisième et dernier axe apparaît comme la résultante des deux précédents : de par sa volonté de valoriser, localement, ses diversités territoriales et de capitaliser, dans un environnement élargi, sur son positionnement géographique privilégié, Chartres métropole aspire à s’inscrire dans une perspective d’attractivité nouvelle et singulière, dont la modernité serait la pierre angulaire.

Si au cours des dernières années les actions menées par l’agglomération vont dans ce sens, le SCoT amène à poursuivre leur affirmation et à les inscrire durablement dans le temps, particulièrement sur les thématiques suivantes :

- Consolidation et diversification de son modèle agricole ;
- Renforcement de ses infrastructures et de son écosystème numérique ;
- Consolidation de son offre de formation en adéquation avec l’évolution du marché du travail et les filières caractérisant son tissu économique ;
- Élargissement de son offre de services et d’équipements structurants ;
- Développement de pratiques en faveur de la transition énergétique, ...

3. LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

Le DOO traduit réglementairement le PADD. Il constitue le document cadre pour les plans et programmes locaux qui doivent lui être compatibles (PLU(i), PLH, ...).

Ainsi, il prévoit les modalités d'aménagement du territoire, qui doivent répondre aux objectifs de logement, transports, développement économique, commerces et équipements, de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers, et de protection des ressources naturelles qui découlent du PADD.

Pour traduire le PADD du SCoT le DOO s'organise en trois parties, qui coïncident avec celles portées par le PADD, et dont les objectifs ont vocation à être mis en œuvre par les documents d'urbanisme inférieurs.

Axe 1 : Un couple ville/campagne : une alliance au bénéfice de la qualité de vie des habitants

Orientation 1.1 : Produire une offre diversifiée de logements moins consommateurs d'espace

Objectif 1.1.1 : Répondre aux besoins de logements de la population actuelle et future

- ▶ 1.1.1.1 : Préserver les grands équilibres démographiques actuels
- ▶ 1.1.1.2 : Proposer une offre de logements en réponse à l'ambition démographique

Objectif 1.1.2 : Maîtriser la consommation foncière en recherchant davantage de compacité et en modérant les extensions urbaines

- ▶ 1.1.2.1 : S'appuyer sur des objectifs chiffrés pour mettre en œuvre les outils nécessaires à l'optimisation foncière.
- ▶ 1.1.2.2 : Identifier les enveloppes urbaines pour un développement prioritaire.
- ▶ 1.1.2.3 : Mettre en œuvre les outils appropriés pour faciliter le développement au sein de l'enveloppe urbaine.
- ▶ 1.1.2.4 : S'appuyer sur les objectifs chiffrés de densité minimale.

Objectif 1.1.3 : Organiser la mobilisation des logements vacants et des friches urbaines

Orientation 1.2 : Construire une politique de l'habitat équilibrée favorisant tous les parcours

Objectif 1.2.1 : Améliorer l'équilibre du parc résidentiel pour tous les habitants

Orientation 1.3 : Proposer une offre d'équipements commerciaux complète et de qualité

Objectif 1.3.1 : Faciliter la mise en œuvre d'une offre commerciale diversifiée et adaptée aux espaces de vie

- ▶ 1.3.1.1 : Mettre en place des conditions d'aménagement favorables à la fréquentation des commerces de centre-ville et centre-bourg
- ▶ 1.3.1.2 : Rechercher une complémentarité entre centre-ville et espaces périphériques

Orientation 1.4 : Développer l'attractivité par une nouvelle image du territoire, alliant qualité du patrimoine et qualité du cadre de vie

Objectif 1.4.1 : Accroître l'attractivité et l'image du territoire en portant une attention particulière à la diversité des paysages

- ▶ 1.4.1.1 : Assurer la protection et la mise en valeur de la structure paysagère de l'agglomération
- ▶ 1.4.1.2 : Protéger les vues majeures sur la cathédrale

Objectif 1.4.2 : Renforcer l'intégration paysagère du bâti

- ▶ 1.4.2.1 : Mettre en valeur les entrées de ville
- ▶ 1.4.2.2 : Améliorer l'insertion paysagère des parcs d'activités

Orientation 1.5 : Intégrer la trame verte et bleue dans la dynamique du « plan vert » de l'agglomération

Objectif 1.5.1 : Protéger les réservoirs de biodiversité

Objectif 1.5.2 : Préserver les boisements en tenant compte de la diversité des enjeux

Objectif 1.5.3 : Promouvoir la fonctionnalité des espaces naturels

Objectif 1.5.4 : Protéger les cours d'eau et leurs abords ainsi que les milieux humides

Objectif 1.5.5 : Protéger la ressource en eau

Orientation 1.6 : Faciliter le déploiement des mobilités en confortant l'accroche aux flux externes et les complémentarités internes

Objectif 1.6.1 : Renforcer l'offre de transports pour des échanges inter-régionaux, nationaux et internationaux facilités

- ▶ 1.6.1.1 : Soutenir les projets d'infrastructures améliorant les mobilités

Objectif 1.6.2 : Réduire les temps de transports en améliorant l'intermodalité

- ▶ 1.6.2.1 : Privilégier le développement autour des gares pour en faire les supports de l'intermodalité

- ▶ 1.6.2.2 : S'appuyer sur le futur BHNS pour fluidifier les déplacements au sein du pôle urbain et en faire la « colonne vertébrale » des connexions entre les différents modes de transport

Objectif 1.6.3 : Développer les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

- ▶ 1.6.3.1 : Renforcer le réseau de transports collectifs
- ▶ 1.6.3.2 : Préserver les bonnes conditions d'accueil des piétons et cyclistes dans l'espace public
- ▶ 1.6.3.3 : Développer le covoiturage

Objectif 1.6.4 : Améliorer le réseau routier pour plus de fluidité et de sécurité

Axe 2 : Capitaliser sur les atouts d'une position géographique privilégiée

Orientation 2.1 : Renforcer le dynamisme du premier pôle d'emploi départemental

Objectif 2.1.1 : Dynamiser le cœur d'agglomération

- ▶ 2.1.1.1 : Déployer de nouveaux produits immobiliers pour renforcer l'offre tertiaire
- ▶ 2.1.1.2 : Mobiliser des produits immobiliers vacants dans le tissu urbain

Objectif 2.1.2 : Reconquérir les sites industriels urbains

Objectif 2.1.3 : Monter en gamme les parcs d'activités métropolitains

Objectif 2.1.4 : Tirer profit des parcs d'activités connectés

Objectif 2.1.5 : Maintenir une offre de proximité sur l'ensemble du territoire

Objectif 2.1.6 : Développer des équipements économiques « phares »

Objectif 2.1.7 : Programmer les besoins fonciers pour le développement économique à horizon 2040

Objectif 2.1.8 : Promouvoir un mode d'aménagement de haute qualité, agile et adaptable dans le temps en réponse aux besoins renouvelés des entreprises

Orientation 2.2 : Tirer parti de l'intégration de nouveaux sites touristiques pour développer une nouvelle image

Objectif 2.3.1 : Développer un tourisme durable valorisant les ressources naturelles et patrimoniales de l'agglomération

- ▶ 2.3.1.1 : Prendre appui sur le Plan Vert pour l'émergence d'un tourisme de pleine nature et favoriser un usage plus général du vélo
- ▶ 2.3.1.2 : Valoriser les richesses du territoire au service d'un tourisme patrimonial

Objectif 2.3.2 : Proposer une nouvelle offre créatrice de valeur ajoutée et contribuant à faire de l'agglomération une véritable destination touristique

- ▶ 2.3.2.1 : Offrir une expérience touristique nouvelle en lien avec l'histoire médiévale et les spécialisations économiques locales
- ▶ 2.3.2.2 : Favoriser la diversification et la qualification de l'offre d'hébergements
- ▶ 2.3.2.3 : Développer le tourisme d'affaire
- ▶ 2.3.2.4 : Faire du numérique un levier pour le rayonnement touristique du territoire

Axe 3 : Inscrire durablement le territoire dans la modernité

Orientation 3.1 : Encourager un développement économique plus intégré au territoire valorisant les ressources et les cycles locaux

Objectif 3.1.1 : Créer les conditions pour valoriser des productions primaires qualitatives créatrices de valeur ajoutée

- ▶ 3.1.1.1 : Privilégier un mode de développement limitant les impacts sur les espaces agricoles
- ▶ 3.1.1.2 : Faciliter le développement des activités annexes et des circuits courts

Orientation 3.2 : Aménager les réseaux d'un territoire intelligent et durable

Objectif 3.2.1 : Poursuivre le déploiement des infrastructures et usages numériques à l'ensemble du territoire pour pérenniser son inscription dans les flux

- ▶ 3.2.1.1 : Accompagner le déploiement du numérique et des nouvelles technologies mobiles (4G, 5G,...)
- ▶ 3.2.1.2 : Poursuivre le déploiement de services et des usages numériques

Objectif 3.2.2 : Intégrer les enjeux environnementaux pour un territoire plus sain et plus sûr

Orientation 3.3 : Mettre en adéquation l'offre d'enseignement et de formation avec les besoins de l'économie locale

Objectif 3.3.1 : Accompagner le développement d'une offre de formations supérieures spécifiques en résonance du tissu économique local

Objectif 3.3.2 : Adapter la formation initiale aux besoins locaux et aux métiers de demain pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande

Orientation 3.4 : Disposer d'une offre de service d'échelle métropolitaine

Objectif 3.4.1 : Favoriser la réalisation de nouveaux équipements structurants renforçant les aménités territoriales offertes par l'agglomération

Orientation 3.5 : Conforter l'agglomération comme pôle d'excellence régionale

Objectif 3.5.1 : Faire du territoire une agglomération à la pointe dans la transition énergétique

- ▶ 3.5.1.1 : Améliorer la performance thermique du parc de logement
- ▶ 3.5.1.2 : Promouvoir des modes d'aménagement répondant aux enjeux du changement climatique
- ▶ 3.5.1.3 : Développer un mix énergétique en appui des ressources locales
- ▶ 3.5.1.4 : Poursuivre et approfondir les actions déjà mises en œuvre en matière de gestion et de valorisation des déchets

Objectif 3.5.2 : Consolider des écosystèmes économiques d'excellence

4. L'ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Le SCoT s'articule avec les autres plans et programmes de l'Etat, de la Région, du Département, ... et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles, des risques et des pollutions.

Cette articulation permet d'assurer une gestion cohérente du projet par rapport aux échelles territoriales plus grandes ou aux planifications sectorielles particulières (ressource en eau, déchets...).

Comme prévoit le Code de l'urbanisme, et compte tenu du contexte local, **le SCoT est compatible avec :**

- Les règles générales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Centre-Val de Loire (SRADDET) ;
- Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et Seine-Normandie ;
- Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappe de Beauce et du Loir ;
- Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine Normandie et Loire-Bretagne ;
- Les différents Plan de Prévention des Risques (PPR) ;
- Le Plan d'Exposition aux Bruit (PEB) de l'aérodrome de Chartres-Champhol.

Le SCoT prend aussi en compte :

- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Centre-Val de Loire (SRADDET) ;
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la Région Centre-Val de Loire ;
- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) du Centre-Val de Loire ;
- Les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites NATURA 2000 ;
- Le Plan Climat Energie Régional (PCER) ;
- Le Schéma Régional des Carrières ;
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Le SCoT s'articule aussi avec d'autres documents, sans toutefois que la prise en compte ou la mise en compatibilité ne soit imposées par le Code de l'Urbanisme.

5. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les SCoT sont obligatoirement soumis à une évaluation environnementale. Celle-ci doit permettre l'appréciation de la cohérence entre les objectifs et les orientations du SCoT et les enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial de l'environnement.

Par ailleurs, elle doit identifier les incidences prévisibles du schéma et proposer si besoin des mesures pour les supprimer, les réduire, voire les compenser.

Cette évaluation doit enfin transmettre une information claire sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre en matière d'environnement. Elle a été mise en œuvre tout au long de la révision du SCoT pour être dans une logique de valorisation de l'environnement et d'évitement des impacts plutôt que de leur compensation.

5.1 La méthode d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale s'appuie sur un processus itératif d'analyse tout au long de la révision du SCoT de Chartres métropole. En effet, il s'agit d'être le plus en amont possible du projet dans une logique d'éviter, voire réduire les incidences sur l'environnement plutôt que d'être dans la position de compenser, au regard des coûts financier et environnementaux que cela engendre.

Enfin, l'évaluation environnementale ne s'arrêtera pas à la fin de la procédure de révision du SCoT. Elle se prolongera via un bilan de la mise en œuvre du SCoT au plus tard dans un délai de 6 ans après son approbation, de manière à savoir si les objectifs fixés ont été tenus et de quelle manière ils ont eu une incidence sur l'environnement.

5.2 L'analyse des incidences du SCoT

→ Analyse des incidences notables, prévisibles de la mise en œuvre du SCoT et présentation des mesures pour éviter, réduire ou compenser (partie PADD)

Afin d'assurer une meilleure lecture et lisibilité de l'évaluation environnementale du PADD, le tableau suivant permet de reprendre pour l'ensemble des thématiques environnementales les incidences du projet du PADD. Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- une incidence positive sur le milieu naturel, les nuisances et pollutions, la santé ainsi que sur le paysage ;
- une incidence maîtrisée sur l'énergie climat ;
- une incidence sur la ressource en eau d'un point de vue de la durabilité de l'eau potable.

Le SCoT engendrera une consommation d'espace dont le niveau sera contrebalancé par les effets des modes de développement et d'urbanisation sur la géomorphologie et les ressources environnementales dans son ensemble.

	Geomorphologie	Consommation d'espaces	Eau	Milieu naturel	Risques	Nuisance et pollution	Santé	Energies / Climat	Paysage
Axe 1 Un couple ville / campagne : une alliance au bénéfice de la qualité de vie des habitants									
1.1 Produire une offre diversifiée de logements moins consommateurs d'espace.	++	++	++	++		+	+	++	++
1.2 Construire une politique de l'habitat équilibrée, favorisant tous les parcours résidentiels.		++	++				++		+
1.3 Proposer une offre d'équipements commerciaux complète et de qualité.		++	++			++	+	+	
1.4 Développer l'attractivité par une nouvelle image du territoire, alliant qualité du patrimoine et qualité du cadre de vie.				++					++
1.5 Intégrer la trame verte et bleue dans la dynamique du "plan vert" de l'agglomération.			++	++		++	++	++	++
1.6 Faciliter le déploiement des mobilités en confortant l'accroche aux flux externes et les complémentarités internes.	V	++				++	++	++	
Axe 2 Capitaliser sur les atouts d'une position géographique privilégiée									
2.1 Affirmer le rayonnement de Chartres métropole dans un environnement élargi.	++	+			++	+		+	++
2.2 Renforcer le dynamisme du premier pôle d'emploi départemental.									++
2.3 Tirer parti de l'intégration de nouveaux sites touristiques pour développer une nouvelle image.			V	V		++	++		++
Axe 3 inscrire le territoire dans la modernité									
3.1 Encourager un développement économique plus intégré au territoire, valorisant les ressources et les cycles locaux.	++	++	++	++		+		+	
3.2 Aménager les réseaux d'un territoire intelligent et durable.			++	++	++	V	V		
3.3 Mettre en adéquation l'offre d'enseignement et de formation avec les besoins de l'économie locale.		++				+			
3.4 Disposer d'une offre d'équipements et de services d'échelle métropolitaine.									++
3.5 Conforter l'agglomération comme pôle d'excellence régionale.						+		++	
Incidence cumulée	++	++	++	++	Peu de prise en compte	++	++	+	++

- Incidence :**
- Positive Directe
 - Positive Indirecte
 - Négative Directe
 - Négative Indirecte
 - Non concerné
 - ++ Forte
 - + Faible
 - 0 Négligeable
 - V Point de vigilance

➔ **Analyse des incidences notables, prévisibles de la mise en œuvre du SCoT et présentation des mesures pour éviter, réduire ou compenser (partie DOO)**

Comme précédemment, une analyse croisée du Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO) a été réalisée au regard des thématiques environnementales de l’état initial de l’environnement. Les différentes incidences potentielles du projet de SCoT ont alors pu être mises en exergue. Des mesures ont été proposées afin d’éviter ou de réduire ces incidences.

Certaines orientations présentent une incidence maîtrisée sur la ressource sans être négative ou positive. Elle est représentée par la symbologie **M**

	Geomorphologie	Consommation d'espaces	Eau	Milieu naturel	Risques	Nuisance et pollution	Santé	Energies / Climat	Paysage
Axe 1 Un couple ville / campagne : une alliance au bénéfice de la qualité de vie des habitants									
1.1 Produire une offre diversifiée de logements moins consommateurs d'espace.									
1.1.1 : Produire une offre diversifiée de logements moins consommateurs d'espace									
- Préserver les grands équilibres démographiques actuels		M							
- Proposer une offre de logements en réponse à l'ambition démographique									
1.1.2 : Maîtriser la consommation foncière en recherchant davantage de compacité et en modérant les extensions urbaines									
- S'appuyer sur des objectifs chiffrés pour mettre en œuvre les outils nécessaires à l'optimisation foncière									
- Identifier les enveloppes urbaines pour un développement prioritaire	M	++	+	++	+	+	+	+	+
- Mettre en œuvre les outils appropriés pour faciliter le développement au sein de l'enveloppe urbaine.		M							
- S'appuyer sur les objectifs chiffrés de densité minimale	+	M	+	+		+	+	+	
1.1.3 : Organiser la mobilisation des logements vacants et des friches urbaines									
	++	++	+				++	++	
1.2 Construire une politique de l'habitat équilibrée, favorisant tous les parcours résidentiels.									
1.2.1 : Améliorer l'équilibre du parc résidentiel pour tous les habitants									
		+				+	+	+	
1.3 Proposer une offre d'équipements commerciaux complète et de qualité.									
1.3.1 : Faciliter la mise en œuvre d'une offre commerciale diversifiée et adaptée aux espaces de vie									
Mettre en place des conditions d'aménagement favorables à la fréquentation des commerces de centre-ville et centre-bourg	++	++	++			++ V en centre ville			
Rechercher une complémentarité entre centre-ville et espaces périphériques	++	++	++	++		++ V en centre ville	+	+	++
1.4 Développer l'attractivité par une nouvelle image du territoire, alliant qualité du patrimoine et qualité du cadre de vie.									
1.4.1 : Accroître l'attractivité et l'image du territoire en portant une attention particulière à la diversité des paysages									
Assurer la protection et la mise en valeur de la structure paysagère de l'agglomération	+	M	++	++	+	+	+	++	++
Protéger les vues majeures sur la cathédrale				+		+	+		++
1.4.2 : Renforcer l'intégration paysagère du bâti									
Mettre en valeur les entrées de ville	+		+	+	+	+	+	+	++
Améliorer l'insertion paysagère des parcs d'activités									
1.5 Intégrer la trame verte et bleue dans la dynamique du "plan vert" de l'agglomération.									
1.5.1 Protéger les réservoirs de biodiversité									
	++		++	++	+		+	+	++
1.5.2 : Préserver les boisements en tenant compte de la diversité des enjeux									
	+		++	++	++	++	+	++	++
1.5.3 Promouvoir la fonctionnalité des espaces naturels									
Gérer et assurer la perméabilité écologique des espaces relais		+		V		+		+	
Assurer les continuités écologiques				++					
1.5.4 : Protéger les cours d'eau et leurs abords ainsi que les milieux humides									
Protéger les cours d'eau et leurs abords	++	+	++	++		++	++		
Protéger les milieux humides	++	+	++	++	++	++		++	
Préserver les continuités écologiques de la trame bleue	+		++	++	++	++			
Adapter les ouvrages hydrauliques produisant une rupture de continuité écologique			++	++	++				++
1.5.5 : Protéger la ressource en eau									
Sécuriser l'approvisionnement en eau potable			++			++	++		
Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau souterraine	++		++	+		++	++		
Sensibiliser le public aux problématiques de gestion quantitative de l'eau			++		++			++	+
Anticiper les besoins sur les infrastructures de réseau pour assurer les rendements nécessaires au projet de développement		M	++		++				
1.6 Faciliter le déploiement des mobilités en confortant l'accroche aux flux externes et les complémentarités internes.									
1.6.1 : Renforcer l'offre de transports pour des échanges inter-régionaux, nationaux et internationaux facilités									
		+		+		++	++	+	++
1.6.2 : Réduire les temps de transports en améliorant l'intermodalité									
Privilégier le développement autour des gares pour en faire les supports de l'intermodalité	M	M		M		M	M	M	M
S'appuyer sur le futur BHNS pour fluidifier les déplacements au sein du pôle urbain et en faire la « colonne vertébrale » des connexions entre les différents modes de transport				+		+	+	+	+
1.6.3 : Développer les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle									
Renforcer le réseau de transports collectifs						++	++	++	++
Préserver les bonnes conditions d'accueil des piétons et cyclistes dans l'espace public						++	++	++	++
Développer le covoiturage	+	+				+	+	+	+
1.6.4 : Améliorer le réseau routier pour plus de fluidité et de sécurité									
						++	+	++	++

	Geomorphologie	Consommation d'espaces	Eau	Milieu naturel	Risques	Nuisance et pollution	Santé	Energies / Climat	Paysage
Axe 2 Capitaliser sur les atouts d'une position géographique privilégiée									
2.2 Renforcer le dynamisme du premier pôle d'emploi départemental.									
2.2.1 : Dynamiser le cœur d'agglomération									
Déployer de nouveaux produits immobiliers pour renforcer l'offre tertiaire	M	M	+			+		+	+
Mobiliser des produits immobiliers vacants dans le tissu urbain	++	++		+					
2.2.2 Reconquérir les sites industriels urbains									
	++	++		++		++	+	++	++
2.2.3 : Monter en gamme les parcs d'activités métropolitains									
	++	++	V	V		+	+	+	
2.2.4 : Tirer profit des parcs d'activités connectés									
	++	++	++	V		++		V	V
2.2.5 : Maintenir une offre de proximité sur l'ensemble du territoire									
						M		M	
2.2.6 : Développer des équipements économiques « phares »									
		+				+		+	+
2.2.7 : Programmer les besoins fonciers pour le développement économique à horizon 2040									
	++	++		V		++		++	V
2.2.8 : Promouvoir un mode d'aménagement de haute qualité, agile et adaptable dans le temps en réponse aux besoins renouvelés des entreprises									
	++	+	+	++	++	++	++	++	++
2.3 Tirer parti de l'intégration de nouveaux sites touristiques pour développer une nouvelle image.									
2.3.1 : Développer un tourisme durable valorisant les ressources naturelles et patrimoniales de l'agglomération									
Prendre appui sur le Plan Vert pour l'émergence d'un tourisme de pleine nature et favoriser un usage plus général du vélo						+	+	+	
Valoriser les richesses du territoire au service d'un tourisme patrimonial	+						++		++
2.3.2 : Proposer une nouvelle offre créatrice de valeur ajoutée et contribuant à faire de l'agglomération une véritable destination touristique									
Offrir une expérience touristique nouvelle en lien avec l'histoire médiévale et les spécialisations économiques locales	++	++	++	V		++		++	V
Favoriser la diversification et la qualification de l'offre d'hébergements			M			M		M	
Développer le tourisme d'affaire				V		+		+	
Faire du numérique un levier pour le rayonnement touristique du territoire						V		V	

Incidence :

■ Positive Directe	++ Forte
■ Positive Indirecte	+ Faible
■ Négative Directe	0 Négligeable
■ Négative Indirecte	V Point de vigilance
■ Non concerné	

	Geomorphologie	Consommation d'espaces	Eau	Milieu naturel	Risques	Nuisance et pollution	Santé	Energies / Climat	Paysage
Axe 3 Inscrire le territoire dans la modernité									
3.1 Encourager un développement économique plus intégré au territoire, valorisant les ressources et les cycles locaux.									
3.1.1 : Créer les conditions pour valoriser des productions primaires qualitatives créatrices de valeur ajoutée									
<i>Privilégier un mode de développement limitant les impacts sur les espaces agricoles</i>	M	M	+	++		++	++		++
<i>Faciliter le développement des activités annexes et des circuits courts</i>				M		+	+	+	
3.2 Aménager les réseaux d'un territoire intelligent et durable.									
3.2.1 : Poursuivre le déploiement des infrastructures et usages numériques à l'ensemble du territoire pour pérenniser son inscription dans les flux									
<i>Accompagner le déploiement du numérique et des nouvelles technologies mobiles (4G, 5G,...)</i>				V		V		V	
<i>Poursuivre le déploiement de services et des usages numériques</i>				+					
3.2.2 : Intégrer les enjeux environnementaux pour un territoire plus sain et plus sûr					++	++	+		
3.3 Mettre en adéquation l'offre d'enseignement et de formation avec les besoins de l'économie locale.									
3.3.1 : Accompagner le développement d'une offre de formations supérieures spécifiques en résonnance du tissu économique local		M							
3.3.2 : Adapter la formation initiale aux besoins locaux et aux métiers de demain pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande									
3.4 Disposer d'une offre d'équipements et de services d'échelle métropolitaine.									
3.4.1 : Favoriser la réalisation de nouveaux équipements structurants renforçant les aménités territoriales offertes par l'agglomération	M	M	+	M					+
3.5 Conforter l'agglomération comme pôle d'excellence régionale.									
3.5.1 : Faire du territoire une agglomération à la pointe dans la transition énergétique									
<i>Améliorer la performance thermique du parc de logement</i>		+	+				++	++	+
<i>Promouvoir des modes d'aménagement répondant aux enjeux du changement climatique</i>	++	M	+	++		++	++	++	+
<i>Développer un mix énergétique en appui des ressources locales</i>	V	V		V				+	V
<i>Poursuivre et approfondir les actions déjà mises en œuvre en matière de gestion et de valorisation des déchets</i>	V	V				++			V

➔ Analyse des incidences des projets majeurs du SCoT

Cette analyse est réalisée au regard des éléments connus à ce jour et est proportionnée aux attentes d'une évaluation environnementale d'un SCoT. Il ne s'agit donc pas d'étudier finement les incidences comme le peut être une étude d'impact relevant du Code de l'Environnement mais d'appréhender les grandes incidences sur l'armature générale du SCoT.

L'évaluation environnementale analyse les incidences par grands types de projets du SCoT :

- En matière de transport, sont considérés les projets suivants :
 - Mise en concession autoroutière de la Nationale 154 ;
 - Connexions ferroviaires avec les territoires voisins ;
 - Développement des modes doux ;
 - Réalisation des lignes du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) au sein du pôle urbain.

	Consommation d'espace	Localisation	Sols	Eau	Milieu naturel
Mise en concession autoroutière de la Nationale 154	Superficie de la A154 Superficie du diffuseur autoroutier Superficie du nœud autoroutier	Est du territoire	Imperméabilisation des sols	Modification possible des écoulements Prendre en compte les aménagements hydrauliques Risque de pollution du milieu aquatique	Consommation d'espaces Risque d'atteinte aux réservoirs de biodiversité Risque de coupure de corridor écologique Risque de dégradation des milieux humides de la vallée de l'Eure
Connexions ferroviaires avec les territoires voisins	Réouverture des lignes	Ensemble du territoire	Utilisation de l'existant	Sans impact particulier	Risque de coupure de corridor écologique
Conforter le développement des modes doux	Superficie des pistes cyclables	Tout le territoire	Imperméabilisation des sols selon les matériaux employés	Modification limitée des écoulements	Création potentielle de nouveaux corridors Prendre en compte les espaces naturels à enjeux
Lignes du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)	Sur des sites existants	Pôle urbain de Chartres	Sans impact particulier	Sans impact particulier	Sans impact particulier

	Nuisances et pollutions	Risques naturels et technologiques	Energie	Paysage
Mise en concession autoroutière de la Nationale 154	Augmentation du trafic mais amélioration de sa fluidité Augmentation des nuisances sonores Augmentation des émissions de GES Limitation des points de conflits en entrée de villes	Diminution du risque d'accidentologie Augmentation du transport de Marchandises dangereuses Prise en compte des zones inondables liées à la vallée de l'Eure	Augmentation des dépenses énergétiques liées au trafics Accentuation possible de la précarité énergétique liée au transport	Accentuation du paysage linéaire existant
Connexions ferroviaires avec les territoires voisins	Diminution des GES Augmentation des nuisances sonores le long des voies ferrées	Prise en compte des zones inondables liées à la vallée de l'Eure	Diminution globale des dépenses énergétiques du territoire liés au développement des transports en commun Lutte contre la précarité énergétique lié au transport (si tarifs des transports abordables)	Nouvelles lignes paysagère
	Diminution des GES Augmentation des nuisances sonores le long des voies ferrées	Sans objet		Sans objet
Conforter le développement des modes doux	Diminution des GES à l'échelle du territoire Amélioration du vecteur santé humaine	Sans objet	Lutte contre le changement climatique	Impact paysager limité
Lignes du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)	Diminution du trafic en centre-ville Atténuation des nuisances en centre-ville Réduction des émissions de GES en centre-ville	Sans impact particulier	Diminution des dépenses énergétiques liés au transport en centre-ville	Amélioration de la qualité paysagère du centre-ville

- En matière de projets portés par la stratégie économique du SCoT, sont considérés les projets suivants :
 - ZAC du Plateau Nord-Est ;
 - Zone d'activité de la Torche à Barjouville ;
 - PAE de Lucé / Luisant (de part et d'autre de la rue du Maréchal Leclerc) ;
 - PAE Edmond Poillot (Chartres) PAE du Vallier (Mainvilliers) ;
 - Jardin des Entreprises (Chartres / Gellainville) ;
 - PAE Pôle Ouest (Mainvilliers / Amilly) ;
 - PAE Euroval (Fontenay-sur-Eure) ;
 - Bois Gueslin (Mignières) ;
 - Nouveau PAE connecté sur le secteur nord du pôle urbain ;
 - Pôle urbain de Chartres.

	Consommation d'espace	Localisation	Sols	Eau	Milieu naturel
ZAC du Plateau Nord-Est	Pas d'extension	Proximité avec des infrastructures de transports	Imperméabilisation des sols limitée car secteur déjà imperméabilisés	Consommation d'eau potable Prélèvement en eau pour les industries et les activités Augmentation des flux d'assainissement en eaux usées Risque de pollution en phase de travaux et en phase d'exploitation	Consommation d'espaces Risque d'atteinte aux réservoirs de biodiversité Risque de coupure de corridor écologique
Zone d'activité de la Torche	15 ha	Barjouville	Imperméabilisation des sols		Sans impact particulier
PAE de Lucé / Luisant PAE Edmond Poillot PAE du Vallier	Valorisation de l'existant	Lucé / Luisant Chartres Mainvilliers	Imperméabilisation des sols limitée car valorisation de l'existant		Valorisation de sites existants, ayant peu d'intérêts écologiques
Jardin des Entreprises	70 ha	Chartres / Gellainville	Imperméabilisation des sols		Enjeu très limité à l'échelle du territoire
PAE Pôle Ouest	70 ha	Mainvilliers / Amilly	Imperméabilisation des sols		Enjeu très limité à l'échelle du territoire
PAE Euroval	Requalification	Fontenay-sur-Eure	Imperméabilisation des sols limitée car secteur déjà imperméabilisés		Impact potentiel sur le corridor écologique
Bois Gueslin	20 ha	Mignières	Imperméabilisation des sols		Impact potentiel sur le corridor écologique Renforcement de la discontinuité existante
Nouveau PAE connecté à l'A154	200 ha	Secteur Nord du pôle urbain	Imperméabilisation des sols		Impact potentiel sur le corridor écologique
Pôle urbain de Chartres	Valorisation de l'existant	Chartres	Imperméabilisation des sols limitée car secteur déjà imperméabilisés		Intégration de la nature en ville par des aménagements verts

	Nuisances et pollutions	Risques naturels et technologiques	Energie	Paysage
ZAC du Plateau Nord-Est	Augmentation du trafic Augmentation des nuisances sonores Augmentation des émissions de GES Amélioration des capacités de stationnement Aménagement de mode de transports en commun ou alternatif (meilleure desserte)	Vérifier la compatibilité des usages avec l'environnement humain proche	Augmentation des consommations d'énergie liées aux activités	Modification du paysage local
Zone d'activité de la Torche	Vérifier l'absence de site pollué Augmentation de la production de déchets	Présence potentielle d'ICPE		
PAE de Lucé / Luisant PAE Edmond Poillot PAE du Vallier	Risque d'émissions polluantes Vérifier l'absence de sites ou sols pollués	Présence potentielle d'ICPE	Amélioration des performances énergétiques du bâti existant	Amélioration du paysage local
Jardin des Entreprises PAE Pôle Ouest PAE Euroval Bois Gueslin	Augmentation du trafic Augmentation des nuisances sonores Augmentation des émissions de GES Amélioration des capacités de stationnement Aménagement de mode de transports en commun ou alternatif (meilleure desserte)	Présence potentielle d'ICPE	Intégration du bioclimatisme Augmentation des consommations d'énergie liées aux activités	Modification du paysage local : Pôle ouest et nouveau PAE connecté à l'A154: enjeu de préservation des vues remarquables sur la cathédrale
Nouveau PAE connecté à l'A154	Vérifier l'absence de site pollué Augmentation de la production de déchets			
Pôle urbain de Chartres	Amélioration du trafic Amélioration des pollutions Amélioration des nuisances Amélioration des capacités de stationnement Augmentation de la production de déchets	Vérifier la compatibilité des usages avec l'environnement urbain humain proche Assurer une gestion des eaux pluviales urbaines		Amélioration du paysage du centre-ville

→ Analyse des incidences sur les sites Natura 2000

L'évaluation environnementale du SCoT inclut l'évaluation des incidences du projet de SCoT sur les sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

Le territoire de Chartres Métropole est concerné par deux zones Natura 2000 :

- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC, directive Habitats) « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » n° FR 2400552, au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » ;
- La Zone de Protection Spéciale (ZPS, directive Oiseaux) « Beauce et Vallée de la Conie » n° FR 2410002, au titre de la directive « Oiseaux ».

Ces sites bénéficient d'une protection renforcée : tout projet susceptible de leur porter atteinte doit faire l'objet d'un document d'incidence. Ces sites disposent d'un document d'objectif (Docob) qui précise les activités et/ou occupation du sol interdites, réglementées ou favorisées.

Le SCoT prévoit la protection des sites Natura 2000 en les assimilant aux réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue, à protéger.

Du fait de ses orientations et objectifs, le SCoT ne présente aucune difficulté à la préservation des sites Natura 2000, ni ne prévoit d'opérations ou projets d'importance dans ou à proximité de ces sites qui sont susceptibles de générer des incidences notables sur elles.

En outre, il confirme les objectifs de préservation dont les sites Natura 2000 doivent bénéficier au titre des législations européenne et française et notamment au regard de leurs Docob.

6. SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU SCOT / PHASAGE

Le SCoT ne prévoit pas de phasage particulier pour l'aménagement de son territoire à horizon 20 ans.

Néanmoins, il prévoit des évaluations périodiques de ses indicateurs, certains indicateurs seront évalués tous les 3 ans, d'autres le seront après une première période de 6 ans.

Au terme des 6 ans, un rapport chiffré mettant en évidence période de la même durée (6 ans).

Une deuxième évaluation sera effectuée au terme de son échéance.

Il ne s'agit pas ici à proprement parler d'une réalisation phasée du SCoT, mais de la définition de plusieurs échéances, qui pourront entraîner, au besoin, des ajustements.

Concernant les indicateurs de suivi, ils permettent au territoire d'observer :

- Si la trajectoire que le SCoT a adoptée correspond bien au projet de développement qu'il avait choisi.
- Si son mode de développement ne détériore pas ses éléments environnementaux et sa biodiversité.

Ces indicateurs portent uniquement sur des thématiques et variables sur lesquelles le SCoT est susceptible d'avoir une incidence plus ou moins directe dans le cadre de sa mise en œuvre.

Ces indicateurs sont classés par thématique parmi lesquels :

- **La trajectoire du développement** où l'on retrouve les sous-thèmes de la population, de l'habitat, des équipements et services, des déplacements, des emplois, de l'agriculture, des carrières.
- **La biodiversité et la fonctionnalité environnementale** avec la mesure de la consommation des espaces agricoles, les collectes sur les densités réalisées lors des aménagements résidentiels, l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme locaux, etc.
- **Les capacités de développement et de préservation des ressources** qui mobilisent des indicateurs évaluant la qualité de l'eau et de l'assainissement, des mesures en matière de consommation et de production d'énergie et des données à collecter sur la pollution et les déchets.
- **La préservation du territoire** qui regroupe des éléments au regard des risques naturels et technologiques ainsi que des paysages.

